

Communauté de Communes de la
Région de Condrieu
Monsieur le Maire de Loire/Rhône
1 place des droits de l'Homme –
BP12
69714 CONDRIEU Cedex

Vienne, le 01 Août 2017

Nos réf : PDL/CLJ/17 08 C 109
Objet : Consultation sur le PC 069 118 17 00007

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis pour consultation le PC 069 118 17 00007 relatif au projet d'implantation d'une plate-forme logistique sur la commune de Loire/Rhône, au titre de l'article R.122-7 du code de l'environnement.

Ce projet, nommé Genesys, est porté par la société W Life et vise à la création d'un parc logistique bimodal, avec deux entrepôts cumulant plus de 5 ha de surface de plancher (pour un peu plus de 4 ha au sol), sur un terrain, propriété EDF, de 14 ha.

Le terrain fait partie du Site Industriolo-Portuaire (SIP) Givors – Loire/Rhône – Saint-Romain en Gal, stratégiquement positionné entre le port de Lyon Edouard Herriot et INSPIRA. Les principales vocations de ce site sont cadrées par une charte multi-partenariale signée en 2009 et par le schéma portuaire métropolitain signé en 2015.

De fait, parmi les filières prioritaires identifiées pour le site dans ces deux documents figurent : les services à la flotte, une offre souple de port public, l'énergie, les produits métallurgiques, les déchets industriels et produits de recyclage.

Parmi les filières jugées non conformes figurent les hydrocarbures, la logistique de faible valeur ajoutée et les activités conteneurisées.

Les critères d'appréciation des projets pointent le recours régulier à la multimodalité, la valeur ajoutée locale du projet (densité d'emploi, effet d'entraînement sur l'économie locale, rendement fiscal) et son insertion dans l'environnement.

Le SMRR a eu l'occasion de livrer un avis sur la première version de ce projet en juillet 2015, à l'occasion duquel nous avons rappelé qu'il était à nos yeux indispensable de valoriser le potentiel multimodal du site afin de réduire les impacts dus au transport routier en traversée des communes voisines de Vienne et Givors. Le Scot identifie d'ailleurs le SIP comme un espace à vocation économique devant accueillir des activités tirant partie de la voie d'eau et du fer, avec l'objectif de développer des fonctions portuaires (cf. Padd et DOG).

Le nouveau projet prévoit clairement la réactivation de l'Installation Terminal Embranché (ITE) existant sur le site et l'intègre au projet, ce qui constitue une réelle avancée vis-à-vis du projet initial.

Cependant les certitudes comme les incertitudes attachées à ce projet nous conduisent à la plus grande réserve :

- D'une part, s'agissant des certitudes, nous savons que ce projet créera relativement peu d'emplois au regard des surfaces en jeu (120 emplois/14 ha), obéira à long terme la capacité de connexion du site au fleuve et générera un trafic supplémentaire de 300 poids lourds/jours (150 allers/150 retours), pour seulement un train/semaine affiché comme ambition dans un premier temps.
- D'autre part, côté incertitudes, aucune garantie n'est malheureusement offerte à la puissance publique, une fois le permis de construire accordé sur ce foncier privé s'agissant de la réhabilitation de l'ITE, de l'installation des panneaux solaires en toiture ou de la location des bâtiments à des entreprises valorisant la multimodalité du site.

La localisation stratégique du site et ses accès routiers problématiques, cumulés au manque de maîtrise publique du foncier et des installations à venir, nous conduisent de fait à la plus grande précaution vis-à-vis de ce projet. Pour le moment, je réserve mon avis définitif aux réponses qui pourront être apportées aux interrogations et éléments précités.

En vous remerciant pour votre compréhension et l'attention apportée à nos remarques, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Philippe DELAPLACETTE
Président du Syndicat Mixte
des Rives du Rhône

